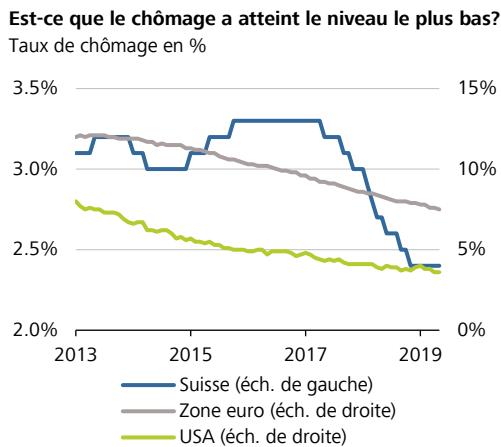


Commentaire sur le marché

La partie de poker autour du poste de directeur de la BCE est terminée. Les marchés financiers saluent la nomination de la directrice du FMI, Christine Lagarde, qui devrait avoir des conséquences sur la politique monétaire européenne.



GRAPHIQUE DE LA SEMAINE



Le taux de chômage dans la zone euro a de nouveau baissé en mai, et se trouve à son niveau le plus bas depuis onze ans avec 7,5%. Entretemps, les annonces de licenciements (en masse) dans l'industrie augmentent. Même notre voisin allemand connaît de grandes difficultés dans cette branche. Le chômage risque atteindre des niveaux record, si l'ambiance négative s'étendait à d'autres secteurs de l'économie.



GROS PLAN

La reprise US la plus longue de tous les temps

L'économie US affiche définitivement un niveau record. La reprise conjoncturelle dure depuis 121 mois, dépassant ainsi les dix années de la phase d'expansion de 1991 à 2001.



LE PROGRAMME

Début de la période de publication des rapports

Les entreprises commenceront à publier les chiffres pour le T2 la semaine prochaine, tout en douceur, avant que ne déferle l'avalanche des chiffres le 15 juillet prochain. Les banques US Citigroup, Bank of America Merrill Lynch et Goldman Sachs feront comme toujours le premier pas.

Un compromis avec des effets secondaires: Le sort concernant les postes clé au sein de l'Union européenne (UE) en est jeté, au terme de plusieurs jours de débats intenses dans les coulisses de Bruxelles. Et comme bien souvent en politique européenne, on est parvenu à un compromis. Ursula von der Leyen devrait assumer la présidence de la Commission européenne, Christine Lagarde, quant à elle, le poste de directrice de la BCE, avec la bénédiction du Parlement européen, respectivement des ministres des finances de l'UE.

Personne ne s'attendait en amont à la nomination de l'actuelle ministre allemande de la défense, ni à celle de l'actuelle directrice française du Fonds monétaire international (FMI). Von der Leyen, une «pro-européenne convaincue», devrait maintenir le cap engagé par Jean-Claude Juncker – contrairement à Christine Lagarde, dont la nomination au poste clé de la BCE aura des effets secondaires, sachant qu'elle devrait maintenir une politique monétaire aussi souple que celle sous Mario Draghi. La BCE disposant de suffisamment d'économistes, les faucons ne redoutent pas le manque d'expérience de la directrice du FMI dans le domaine, ni l'absence présumée de qualifications professionnelles. En revanche, les défenseurs d'une politique monétaire axée sur la stabilité craignent que la Française agira différemment, étant donné qu'elle est une personne hautement politique, qui s'est forgée une réputation de partisane d'une politique monétaire et fiscale extrêmement interventionniste au cours des dernières années. Dès 2014, déjà, elle avait mis en garde contre une inflation durablement basse, fortement soutenu Draghi et son approche «coûte que coûte» et généralement lutté contre des mesures non conventionnelles de politique monétaire. Ces derniers mois, elle a à nouveau souligné l'importance d'une intervention des banques centrales, compte tenu de l'affaiblissement de l'économie mondiale.

Si Lagarde devait effectivement succéder à Draghi en automne, elle serait à même de laisser des marques tout aussi importantes sur les marchés financiers, qui ont eu droit à un avant-goût cette semaine. Le rendement des obligations d'Etat italiennes à 10 ans a baissé d'environ 40 points de base et atteint un niveau record de 1,56% en peu de temps. Même la Grèce ne doit désormais payer plus que 2% pour des échéances aussi longues. Il est d'ores et déjà clair que les Etats d'Europe les plus endettés profitent le plus de cette rocade bruxelloise.

A propos de l'Italie: Bruxelles avait d'autres bonnes nouvelles pour l'Italie cette semaine. En effet, la procédure pénale planant sur le budget déficitaire italien, trop élevé, ne sera pas engagée, sachant que Rome avait décidé, en début de semaine, de corriger le budget en cours de quelques milliards d'euros et de baisser ainsi le déficit à 2,04%. En fait, il s'agit là d'une astuce mathématique élégante, car en arrondissant la baisse, on arrive à 2,0%, ce qui équivaudrait au respect des règles du pacte de stabilité et de croissance européen, du moins en ce qui concerne le budget. Mais la procédure de déficit pourrait revenir à l'ordre du jour dès l'année prochaine. Selon les prévisions de la Commission européenne, l'Italie devrait faire état d'une baisse de son budget de l'ordre de 3,5%. La dette souveraine risquerait ainsi de passer à 135% du PIB. Le jeu du chat et de la souris devrait donc se poursuivre l'année prochaine entre Rome et Bruxelles.

Oliver Hackel, CFA
Responsable Macro & Investment Strategy

RAIFFEISEN

Editeur

Raiffeisen Suisse CIO Office
Raiffeisenplatz
9001 St-Gall
ciooffice@raiffeisen.ch

Internet

<https://www.raiffeisen.ch/placements>

Conseil

Contactez votre conseiller ou votre Banque
Raiffeisen locale:
www.raiffeisen.ch/web/ma+banque

Autres publications

Vous trouvez cette publication ainsi que d'autres publications Raiffeisen sous le lien ci-après:
[www.raiffeisen.ch/rch/fr/clients-prives/placer/
marches-opinions.html](http://www.raiffeisen.ch/rch/fr/clients-prives/placer/marches-opinions.html)

Mentions légales

Ce document n'est pas une offre.

Les contenus de cette publication sont fournis à titre d'information exclusivement. Ils ne constituent donc ni une offre au sens juridique, ni une incitation ou recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des art. 652a ou 1156 CO. L'intégralité des conditions déterminantes ainsi que le détail des risques inhérents à ce produit figurent dans les documents de vente correspondants juridiquement contraignants (par ex. le prospectus, le contrat de fonds). En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans cette publication est limitée. La présente publication n'a pas pour vocation de fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions en matière d'investissement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient être effectués que suite à un conseil à la clientèle et/ou à un examen minutieux des documents de vente obligatoires. Toute décision prise sur la base des présents documents l'est au seul risque de l'investisseur lui-même. Par ailleurs, nous vous prions de vous référer à la brochure «Risques particuliers dans le négoce de titres». La performance indiquée se base sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer l'évolution présente ou future de la valeur. Les éventuelles commissions et coûts prélevés lors de l'émission et le rachat des parts n'ont pas été pris en considération dans le calcul des données de performance présentées.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse ne garantit pas l'actualité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse décline toute responsabilité liée aux pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de la présente publication ou des informations qu'elle contient, ou qui seraient en rapport avec sa distribution. Elle n'est surtout pas responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Il appartient au client de s'informer des éventuelles conséquences fiscales. Selon l'Etat de résidence, les conséquences fiscales sont susceptibles de varier. Raiffeisen Suisse et les Banques Raiffeisen déclinent toute responsabilité des conséquences fiscales éventuelles découlant de tout achat de titres.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

La présente publication a été élaborée par Raiffeisen Suisse et n'est pas le résultat d'une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas à la présente publication.

RAIFFEISEN